

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie
Rue Sainte Renelde 5
1430 REBECQ
Tél/fax : 02/355.43.25.
GSM : 0476/89.83.03
e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 31 janvier 2009.

Présences : Paternoster Jean-Paul, Marcq Roland, Magos Patrick, Schallenbergh Freddy, Collard Jean-Pierre, Detongre Guy, George Joseph, Dupont Alexandre, Marcelis Willy, Coolens Albert, Gossiaux Michel, Gerckens Jean-François, Lefebvre Josette, Noël Alain, Detaille Eric, Cazier Michel, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Dubourg Charlie (président de la FSPFB, qui est retenu par l'assemblée générale de la Fédération des sociétés de pêche de la province du Luxembourg), Depouille Christophe.

Absents :

La réunion débute à 9h30.

Préalable : suite à la démission de Monsieur Nicolas Barbieux, la fédération du Haut-Escaut a présenté la candidature de Monsieur Jean-Christophe DESILVE en tant que délégué suppléant. La liste des délégués sera mise à jour par le secrétaire. Après présentation du candidat et approbation par l'assemblée, Monsieur DESILVE est invité à rejoindre la salle et à prendre part à la réunion.

1. Présidence : intérim.

Pour des raisons personnelles, le président souhaite disposer d'une année sabbatique au niveau de ses activités de président du CCPC. Il demande à chacun de réfléchir à la solution temporaire qui pourrait être adoptée : il sera revenu sur ce point dans les divers. Il précise toutefois, sauf avis contraire dans l'assemblée, qu'il est prêt à continuer l'organisation de l'hameçon d'or 2008, à travailler pour le site et à gérer le calendrier.

2. Election statutaire : sortant et rééligible : le trésorier.

Aucune candidature n'a été présentée et le trésorier en place est d'accord de reconduire un mandat de quatre ans. Aucun délégué présent ne s'oppose au renouvellement de ce mandat.

3. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 25 octobre 2008.

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne ce procès-verbal. Le secrétaire demande aux membres de bien vouloir signer l'original du pv de cette réunion. Le CCPC déplore qu'aucun représentant de la FSPFB n'a pu se libérer pour assister à la réunion du CCPC.

4. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 18 octobre 2008.

Le président rappelle que le document qui est transmis à chaque délégué est la traduction fidèle du pv qui est établi en néerlandais. La lecture difficile et la présentation décousue des paragraphes ne sont donc pas imputables au secrétaire. D'un avis presque unanime, ce projet de PV est incompréhensible pour celui qui n'a pas participé à la réunion et peut être sujet à interprétation pour ceux qui y étaient. Il doit être entièrement revu. Le CCPC refuse donc tout simplement d'approuver ce projet de PV. Le secrétaire préviendra Monsieur Pinoy par mail de cet état de choses.

Il y a aussi des remarques importantes et édifiantes qui ont été faites lors de cette réunion (notamment en ce qui concerne les équipes de jeunes), contraires à l'objectif recherché par certaines adaptations réglementaires, et qui ne sont pas reprises dans le compte rendu.

En ce qui concerne le cas de Luc Vercammen, un examen plus minutieux des événements conduit à penser que les procédures n'ont pas été respectées et que la décision de prendre une sanction supplémentaire soit contestable.

Tous les délégués du CCPC qui ont participé à la réunion du BCFC et qui ont des remarques à formuler sont priés de les faire parvenir auprès du secrétaire, afin que celui-ci puisse préparer une synthèse.

5. Préparation de la prochaine réunion du BCFC

Un problème majeur empêche Marcq Roland de programmer de manière certaine la tenue d'une réunion du BCFC à laquelle son épouse, également trésorière du BCFC, doit être présente. Une date sera proposée en fonction des possibilités, mais il semble qu'il ne sera pas possible de programmer une réunion avant le mois de mars au plus tôt, d'autant plus que la réunion doit comporter l'approbation des comptes du BCFC. Il semble que la date du 28 mars arrange un maximum de personnes.

Certaines propositions devront être débattues : organisation des différents championnats nationaux (utilité de faire une demi-finale au terme de laquelle tous les sélectionnés ont 0 point, révision du règlement, statuts, regroupement des disciplines coup à la canne fixe et anglaise, etc.) Au niveau francophone, il est peut-être envisageable de qualifier des pêcheurs par la CCF. En outre, il est prouvé que le fait de pêcher en « open » n'a rien changé à la compétition.

Il est urgent, en tous cas, que le BCFC s'attèle à prendre des décisions en la matière. Le président demandera l'accord d'Erik Pinoy pour inviter I. Van Houdt à suspendre l'envoi des coefficients. Monsieur Detongre demande ce qui va se passer au niveau du remplacement de I. Van Houdt, problème qui a été évoqué lors de la dernière réunion du BCFC. Pour le CCPC, la réponse est claire : JP Paternoster joue le rôle de suppléant d'Isidoor depuis de nombreuses années et il ne saurait pas être question de désigner quelqu'un d'autre. Selon certaines sources d'informations, le CCCV souhaite remplacer un mandat confié à un néerlandophone par un autre néerlandophone : cela a déjà été le cas avec le secrétariat et cela continue... D'autres solutions sont aussi envisageables en fonction des organisations (en région flamande ou en région wallonne).

Le secrétaire estime que le CCPC devrait adopter une position beaucoup plus dure, où à tout le moins beaucoup plus tranchée, par rapport à certaines exigences. Par exemple, le CCPC pourrait revendiquer une forme de parité dans les délégations aux rencontres internationales, chose qui jusqu'à présent était considérée comme accessoire ...

Le moniteur signale qu'il va proposer deux modifications du règlement des internationaux :

- a) un descendant de moins (5 au lieu de 6, ceci en raison d'une diminution des abandons (moyenne d'un abandon par an) et d'un nombre moins important de candidats aux présélections,
- b) suppression des doubles sanctions.

Le secrétaire est d'avis qu'il ne faut pas confondre les doubles sanctions qui sont prévues par le règlement (sanction en cascade) avec le fait d'appliquer deux sanctions suite à deux jugements ou décisions portant sur la même infraction.

6. Hameçon d'Or et de Cristal 2008.

La cérémonie se déroulera donc le 14 mars 2009. Afin d'éviter des frais inutiles, le président enverra les invitations par mail, au moins à tous les délégués disposant d'une adresse. Par contre, une invitation « papier » sera envoyée aux nominés. En ce qui concerne les nominés pour l'hameçon d'or, le président signale que les épouses sont invitées. Par contre, cela n'est pas le cas pour les hameçons de cristal.

Une exception sera faite en ce qui concerne Madame Michèle Lauvaux, vice-championne de Belgique, dont le conjoint sera également invité.

En ce qui concerne la délégation du Haut-Escaut, c'est à cette fédération que revient le choix de la composition.

Le président rappelle qu'une assemblée antérieure avait déterminé que le podium de la coupe de la communauté française serait invité à la cérémonie des hameçons d'or et de cristal et que les prix leur revenant seraient remis à cette occasion. En ce qui concerne les prix subséquents, de l'avis de l'assemblée, ils seront remis aux lauréats par les fédérations elles-mêmes.

Afin d'éviter des déplacements supplémentaires aux membres du CCPC, il sera demandé à Philippe SKOBA d'amener les trois premiers prix de la Coupe de la Communauté Française.

Le président demande aussi à Marcq Roland de lui communiquer les coordonnées des responsables de l'Adeps.

7. Programme des Internationaux pour 2009.

Le programme complet est disponible sur le site www.peches.be.

Marcq Roland remercie aussi Albert Coolens pour la tenue à jour presque quotidienne du site.

8. Championnats de Belgique 2009.

Le président rappelle que le Luxembourg a souhaité organiser (et le CCPC avait entériné) le championnat Handipêche en 2009 au lac de Messancy (23 mai). La longueur de canne est bien fixée à 11m50, contrairement à ce qui a été appliqué l'année dernière.

La réunion du BCFC ayant été reportée, les dates des autres organisations ne sont pas définitives.

DVJ : 30 août CCCV

Interclubs : 20 septembre Liège

Feeder : APB

½ finale (sous réserve de modification d'organisation) Senne (date probable le 4 octobre). Le secrétaire indique que la candidature est posée pour une organisation sur la base de 120 pêcheurs et non 240 (qui n'est pas possible dans les eaux locales disponibles). Il faudra donc attendre la réunion du BCFC pour connaître la décision.

Le championnat de Belgique Carpe des 26, 27 et 28 juin est confirmé et sera organisé par la fédération de la Senne, sous réserve d'approbation du parcours par E. Detaille avec lequel une visite sur place doit être prévue. Monsieur Detaille demande de modifier la date de sélection des duos « carpistes », initialement annoncée pour le week-end du 23 août.

9. Coupe de la Communauté française.

Pour 2009, deux endroits sont déjà connus.

Il est également revenu sur le changement de date qui est intervenu, savoir le 10 mai au lieu du 17. Pour l'avenir, à chaque fois qu'une rencontre internationale aura lieu à une date fixée pour une manche de la CCF, il y aura lieu d'avancer la manche de la CCF d'une semaine : ceci afin d'adopter une ligne de conduite uniforme.

Le montant de l'inscription, de commun accord, est fixé à 10 euro.

Le règlement de la Coupe de la Communauté a été mis au point par la commission qui avait été constituée à cet effet en octobre, et composée de cinq personnes (Collard J.P., Magos P., Gossiaux M., Detongre G. et Paternoster J.P.).

10. Règlements BCFC et Championnats de Belgique.

Des réunions ont été prévues afin de revoir le règlement mais, pour diverses raisons, n'ont pas toutes eu lieu. Il sera revenu sur ce point lors de la prochaine réunion du BCFC. Il semble par ailleurs qu'une décision soit intervenue au niveau du CCCV accordant une dérogation quant à la limite maximale de larves aquatiques (1.1 pints au lieu de 2.2). Il conviendra d'attirer l'attention sur le fait que cette décision ne lie pas le CCPC et que les championnats de Belgique ne sont pas concernés par cette dérogation, sauf décision à intervenir au niveau du BCFC.

Monsieur Magos attire l'attention sur le respect d'une distance minimale lors du championnat feeder, distance qui est prévue par le règlement mais qui n'est pas respectée.

En ce qui concerne le règlement des compétitions, la révision a été diligentée principalement par Isidoor Van Houdt et JP Paternoster. Il reste quelques points à finaliser conjointement avec les délégués CCCV et une réunion supplémentaire devrait suffire.

11. Situation financière du CCPC. Budget 2009. Rapport des vérificateurs aux comptes. Avances des fédérations.

Le trésorier signale que les comptes des fédérations ont été établis en tenant compte des listings communiqués par Jean-Pierre COLLARD et que chaque fédération doit vérifier la concordance de ses listings.

Les avances qui ont été faites en début d'année étaient suffisantes et le budget, compte tenu de l'intervention du BCFC en suite de l'organisation du championnat du monde, est en équilibre et même légèrement créditeur (540,05 € en caisse). Il faut cependant constater que le nombre de licences continue de diminuer depuis 1994 et que nous nous retrouvons actuellement avec environ 2000 licences (toutes licences confondues), contre environ 2.500 à l'époque. Le CCPC risque donc de se retrouver en déficit l'année prochaine, aucune organisation internationale n'étant prévue en Belgique en 2009. Le président propose donc d'augmenter le prix de la licence, resté inchangé depuis des années. Le trésorier signale également qu'il y a lieu de voir si les annonceurs présents sur le site comptent réitérer leur demande et estime qu'une majoration de un euro par licence permettrait de réduire un déficit prévisible pour 2009 s'élevant à environ 2000 euro.

Un membre de l'assemblée demande si le CCPC est autorisé à majorer le coût de la licence sans demander l'autorisation du BCFC. Monsieur Marcq Roland répond qu'un des articles (art. 15) de la loi du 8/12/2006 concernant l'ADEPS stipule qu'il est interdit d'exiger d'aligner les cotisations régionales.

Après une assez longue discussion et malgré la réticence de la fédération Est Compétition, l'assemblée marque son accord pour majorer le coût de la licence individuelle A de un euro (portée à 5 €) et celles de club de trois euros (portée à 10 €). Ces augmentations permettront d'équilibrer le budget. Le président signale que c'est grâce aux manifestations internationales qui ont été organisées en Belgique et grâce aux personnes qui ont travaillé sans compter pour la réussite de ces organisations que l'argent nécessaire au bon fonctionnement a été collecté et qu'aucune augmentation n'a dû être envisagée depuis des années. Les pêcheurs peuvent aussi, pour une fois, faire un petit effort.

Enfin, les timbres de licence étant différents selon les disciplines pratiquées, il n'y a plus de raison de faire imprimer des cartons de couleurs différentes à l'avenir.

Messieurs Jean-François GERKENS et Freddy SCHALLENBERG ont procédé à la vérification des comptes du CCPC pour l'exercice 2008. Ils donnent lecture de leur rapport et proposent à l'assemblée de donner décharge au trésorier pour les comptes 2008, ce qui est accepté.

Le trésorier demande que les fédérations versent leurs avances pour le premier mars 2009.

12. Listings.

Le président demande à Jean-Pierre COLLARD, responsable, si la tenue des listings suscitent des commentaires particuliers. Le secrétaire demande qu'un listing des clubs par fédération lui soit envoyé, de manière à pouvoir diligenter les votes.

13. Divers.

- a) Le secrétaire, agissant au nom de la Fédération de la Senne, sollicite l'intervention du CCPC pour la participation de Gozée au C.M. des clubs.
- b) Monsieur Alain NOEL signale que Monsieur Patrick DATH ne participe plus à aucune activité de Handipêche et propose au CCPC de remplacer son mandat au profit de Monsieur J. PIOT, en qualité de suppléant.
- c) Marcq Roland signale qu'il a participé à une réunion de la FSPFB avec des responsables de l'ADEPS. La pêche bénéficie du statut de sport de haut niveau pour une période de huit années et un bilan a été fait pour les quatre années déjà écoulées. Monsieur Marcq a donc donné quelques explications sur le déroulement actuel des préparatifs et des déplacements, des informations sur le classement mondial de la Belgique (4^{ème} nation sur 43), classement européennes (2^{ème} nation).

Plusieurs questions y ont été posées relativement au paiement des frais et sur la manière dont la subvention adeps était actuellement utilisée : pour information, sauf dix pour cent affectés aux frais de fonctionnement, la totalité de la subvention est utilisée pour le traitement du personnel, alors qu'en principe, l'argent de la subvention devrait servir à la compétition (toute la compétition). Pour 2009, la FSPFB a quand même budgété 5.000 € pour couvrir les frais de fonctionnement des différentes commissions sportives (mouche, mer, etc ...). Il faudra voir comment cette somme va être répartie.

- d) Comme il a été indiqué en début de réunion, la FSPFB n'est pas présente à la réunion et n'est pas représentée en raison de leur présence à la fête de la mouche à Charleroi ! Le président et les membres de l'assemblée déplorent, une fois de plus, cette absence.
- e) Au niveau du remplacement intérimaire du président au BCFC et après débat, l'assemblée est d'avis de charger principalement Marcq Roland et le secrétaire (en collaboration) de cette tâche. Pour le surplus (c'est justement pour un tel cas de figure qu'un vice-président est désigné par nos statuts), Monsieur Jean-Paul Paternoster assurera la transition.

La réunion est levée à 14h10.

COPYRIGHT CCPC